

# Sida : blocage pour le dépistage sans médecin

SANTÉ Les expériences ne sont plus financées par le fédéral, qui ne veut pas changer la loi

Ce jeudi matin, les experts du Conseil supérieur de la santé (CSS) rendront publiques leurs conclusions sur les conditions strictes selon lesquelles pourrait être étendu un dépistage du virus du sida démedicalisé (sans présence nécessaire d'un médecin) et décentralisé (en dehors d'un milieu hospitalier), grâce à des tests rapides qui, sur base d'une goutte de sang, donnent une réponse (à confirmer ensuite) en quelques minutes. L'avis détaille certes les conditions de formation du personnel non médical qui devrait procéder à ce dépistage, notamment sur base des différentes expériences-pilote menées ces dernières années auprès d'un public homosexuel masculin, de milieux festifs ou d'immigrants. Les experts du CSS soulignent donc la prudence nécessaire pour ce nouveau mode de dépistage, mais ne s'y opposent pas.

Mais après cet avis globalement favorable se pose d'emblée la question du financement de ce dépistage, rendu encore plus nécessaire par les derniers chiffres du sida : en 2013, on a constaté un chiffre record de 1.115 nou-

velles infections en Belgique, presque un patient sur deux étant diagnostiqué tardivement, ce qui diminue ses chances de survie et augmente les risques de nouvelle contamination.

Or, l'expérience d'Ex æquo auprès d'un public homosexuel, lancée depuis mai 2013, n'est plus financée depuis le début 2015 par le fédéral. Alors que l'association était arrivée à des taux de découverte du sida de 2,35 %, soit quasi le triple de la population « générale », la ministre de la santé a estimé que seul le dépistage médical doit être soutenu par la sécurité sociale via l'Inami. Les autres projets de la plate-forme de prévention du sida, développés auprès d'un public migrant et d'un public festif, n'ont pas davantage trouvé grâce à ses yeux. « Il faut bien faire des choix », souligne-t-on ce mercredi au cabinet de la ministre de la Santé De Block. Où l'on précise également que modifier la loi sur l'art de guérir, qui permettrait à des non-médecins de réaliser légalement ces dépistages, n'est « pas à l'ordre du jour ». Or, ce changement a

souvent été brandi comme préalable à toute pérennisation du dépistage « démedicalisé ».

« Nous ne comprenons pas cette réaction à l'heure où les scientifiques appellent sur toute la planète à une intensification du dépistage et à un traitement précoce. Combien de records de contamination devra-t-on battre avant de se rendre compte que c'est indispensable pour aller au contact de ceux qui, souvent par crainte, ne veulent pas se rendre dans une structure traditionnelle de dépistage », explique Thierry Martin, directeur de la Plate-forme Prévention sida. « Il faut fournir des conseils de prévention adaptés, dans le langage et la culture de celui à qui il est destiné. On ne trouve pas non plus aisément de médecins prêts à travailler la nuit ou dans des conditions difficiles. La question du coût peut également être un frein. Tous les pays voisins pratiquent un tel dépistage, et l'arrivée prochaine de tests individuels en pharmacie, où l'on ne dispose même plus d'un conseil humain face au résultat du test, pose de plus en plus nettement cette question ». ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS